P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Commune de SAINT-JUST-CHALEYSSIN

4.2.a. Document graphique du règlement

1/5000

Vu pour être annexé,
à la délibération d'approbation
de la révision n° 1 du PLU
en date du 3 mars 2023.

Le Maire,
Isabelle HUGOU
Pour le Maire empêché, le 1er adjoint,
Michel CARLES

RESERVE D'EQUIPEMENT PUBLIC

Emplacement réservé

(1) Numéro de l'opération

n° ER	Objet	Bénéficiaire	Surface
1	Elargissement de la rue Chante le Vent	COMMUNE	178 m²
2	Extension du cimetière	COMMUNE	2 535 m²
3	Elargissement de la rue du Bicentennaire	COMMUNE	464 m²
4	Elargissement de la rue du Bicentennaire	COMMUNE	740 m²
5	Création d'un trottoir, d'un arrêt de bus et d'une alvéole bus	COMMUNE	736 m²
6	Aménagement de stationnements	COMMUNE	1 440 m²
7	Création d'un trottoir	COMMUNE	95 m²

LES ZONES ET LES SECTEURS

Limite de zone

OA Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONES URBAINES

- Ua Zone agglomérée dense du bourg
- Ub Zone bâtie de densité moyenne
- Uh Zone bâtie constituée (gestion du bâti existant)
- Ue Zone d'équipements publics
- Ui Zone d'activités industrielles
- Uia Zone d'activités artisanales
- Uic Zone d'activités commerciales

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- An Zone agricole à enjeux naturels et paysagers
- Ai Zone agricole concernée par une activité artisanale existante

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone naturelle et forestière
- Ne Zone naturelle de sport et de loisirs

ZONES A URBANISER

- AU Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités économiques
- AUa+t Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat

SECTEURS DE RISQUES NATURELS
cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1.)

Secteurs de risques naturels : classes de risque et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, Alp'Géorisques, Février 2015

- RC Crues rapides des rivières (valant RCu en zone urbanisée)
- RI1/RI2 Inondations de plaine (valant RIA en zone agricole et RIN en zone naturelle)
- RT Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- RV Ravinements et ruissellements sur versant
- RG Glissements de terrain
- RF Effondrements

Secteur "inconstructible sauf exception" (R)

Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)

- Bc1/Bc2 Crues rapides des rivières
- Bi1 Inondations en pied de versant
- Bt2 Crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- Bv1 Ravinements et ruissellements sur versant
- Bg2 Glissements de terrain
- Bf1 Effondrements

SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES
cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1.)

Canalisation de transport d'hydrocarbures (TRAPIL-ODC) (SUP1 = 200 mètres, SUP2 = 15 mètres, SUP3 = 10 mètres)

Périmètre des servitudes liées à la canalisation (SUP1, SUP2, SUP3)

Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides (TOTAL) (SUP1 = 140 mètres, SUP2 = 15 mètres, SUP3 = 10 mètres)

Périmètre des servitudes liées à la canalisation (SUP1, SUP2, SUP3)

Canalisation de transport d'hydrocarbures liquides (SPMR) (SUP1 = 125 mètres, SUP2 = 15 mètres, SUP3 = 10 mètres)

Périmètre des servitudes liées à la canalisation (SUP1, SUP2, SUP3)

SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL
cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1.)

Forage de la Plaine
(DUP du 1er mars 2019, rectifiée le 3 avril 2019)

- DP Périmètre de protection éloignée

Captage privé Danone
(Rapport géologique du 10 août 2013)

- PI Périmètre de protection immédiate
- PR Périmètre de protection rapprochée

- Espace Boisé Classé
- Elément Naturel Remarquable du Paysage
- Elément Naturel Remarquable du Paysage (linéaire - haie)
- Zh Zone humide
- Co Corridor écologique
- Zs Zone d'intérêt scientifique (ZNIEFF de type I)

AUTRES SERVITUDES D'UTILISATION DES SOLS

Secteur d'attente de projet (durée de 5 ans à compter de la date d'approbation de la révision n° 1 du PLU) :
- annexes à l'habitation limitées à 40 m² d'emprise au sol au total
- une extension de l'habitation limitée à 20 m² de surface de plancher

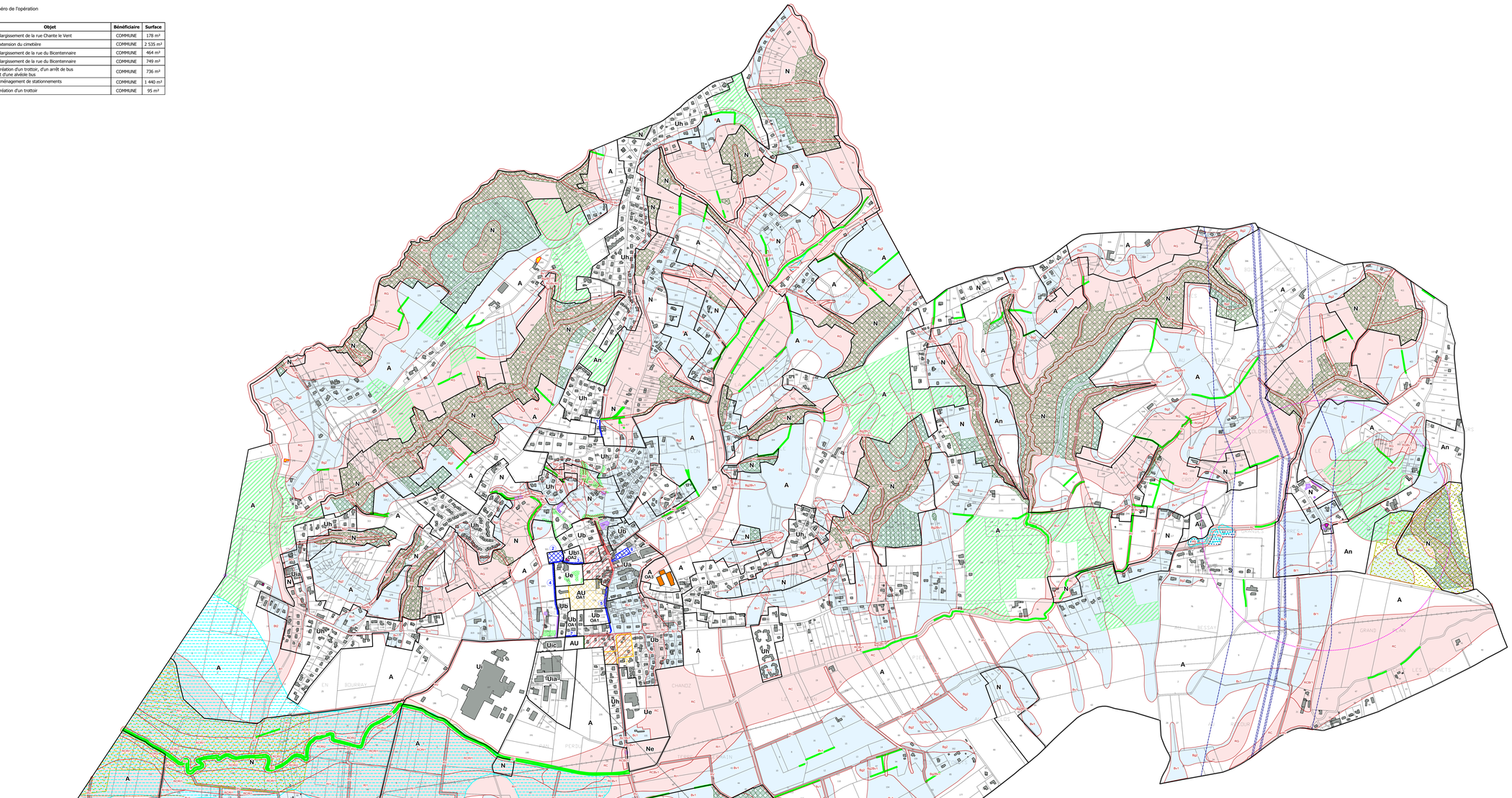
Servitude de Mixité Sociale

N° SMS	Zonage PLU	Logements locatif ou en accession financés par des prêts aidés (ou conventionnés) par l'Etat
1	AU	10
2	Ub	14

- Changement de destination (habitat)
- Changement de destination (activités de services et artisanat)
- Elément Bâti Remarquable du Paysage (bâtiment)
- Elément Bâti Remarquable du Paysage (petit patrimoine : croix, fontaines, grottes, ...)
- Elément Bâti Remarquable du Paysage (mur)

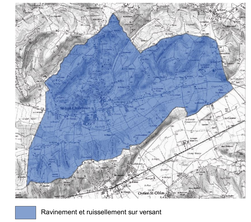
AUTRES INFORMATIONS

- Lignes Haute-Tension
- Monument historique (Chapelle de Saint-Just) et son périmètre de protection (500 mètres)
- Bâtiment d'élevage (recul à respecter)



Risque de Ravinement et ruissellement sur versant

Carte des aléas réalisée par Alp'géorisques - Février 2015



Ravinement et ruissellement sur versant

Extrait de la cartographie d'exposition au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux

BRGM, Août 2019

Echelle 1/50 000



Zone faiblement exposée